

Infos mairie / p.1

- Voeux du maire
- N° d'urgence

Infos mairie / p.2

- PLU Enquête publique

Infos mairie / p.3

- Broyeur mutualisé
- Prêt Vélo électrique
- Appel à bénévole pour la commune
- Chenilles processionnaires

Infos mairie / p.4

- Recensement plus de 16 ans
- Jobs d'été
- Travaux Domène

Infos mairie / p.5

- Taxe de séjour intercommunale
- Urbanisme DAACT
- Frelons asiatiques

Info CCAS / p.6

- Exonération abonnements
- Cadeaux de Noël
- Repas de Noël

Associations / p.7

- Le Paradoxe des Simples
- CREA
- ACCA - Foire au boudin
- CNeuf - Sondage Méga fête

Informations / p.8

- Changement opérateur Eaux
- Inscription liste de diffusion
- Agenda / Memento



En ce début d'année je vous propose de faire un point sur l'année qui vient de s'écouler et de vous présenter nos projets pour l'année qui commence.

En ce qui concerne l'urbanisme, nous avons finalisé la modification de notre PLU. Une réunion publique à laquelle ont participé une soixantaine de personnes et un dossier dans le Revel dialogue ont permis d'expliquer le projet. L'enquête publique est en cours jusqu'au 20 février pour aboutir à un vote en conseil municipal au printemps. C'est un gros travail qui a été réalisé dans une bonne dynamique, grâce au bureau d'études Atelier 2 et à l'AURG qui nous ont accompagné, et aux élus.

La procédure d'élaboration du PAEN, porté par le Département, suit son cours également.

Le confortement du pont des eaux est terminé. Nous avons porté et financé ce projet avec la mairie de St Martin d'Uriage. Merci à l'entreprise Midali pour la qualité des travaux et au Département et à la Communauté de Communes Le Grésivaudan pour l'aide au financement.

Nous avons poursuivi la mise au norme de notre défense incendie en mutualisant avec la réalisation de travaux du réseau d'eau potable réalisés par le Grésivaudan. Un travail très important a été réalisé sur ce mandat, de nombreux poteaux d'incendie ont été changés, des canalisations dimensionnées pour arriver à délivrer la pression nécessaire et suffisante. La plus grande partie de notre réseau est maintenant aux normes.

Un autre dossier important est celui de la gestion de nos eaux pluviales et l'entretien et la réfection de nos routes communales et même de nos chemins. Cela nécessite des moyens importants en études et réalisation de travaux et en temps pour les suivre.

La végétalisation de l'ancien cimetière est faite. Nous sommes très satisfaits du résultat d'autant plus que cela facilite grandement l'entretien par les Services Techniques. Cette année il est prévu de mettre des cavurnes dans le nouveau cimetière.

A Freydières, la pose de panneaux d'information, de tables et de bancs a été réalisée en collaboration avec le Grésivaudan dans le cadre du projet "camps de base". Une étude mobilité et stationnement est en cours et sera suivie de travaux d'aménagements. Le but est d'accueillir le mieux possible tous les visiteurs du site surtout en période de fortes affluences en garantissant les conditions de sécurité maximales. Merci au Grésivaudan qui en finance la plus grande partie.

Concernant nos bâtiments, nous devons lancer la rénovation thermique de la Grange Freydane et du local des Services Techniques. Ce programme sera certainement réalisé sur 2 ans.

Numéro d'urgence mairie :

En cas d'urgence (incendie, alertes météo, accident, événement sur voirie...) vous pouvez appeler le **06.85.91.43.00**.

L' élu d'astreinte se chargera de traiter votre demande.

Vous savez que nous avons lancé une étude structure de l'église et que j'ai dû prendre la décision de la fermer de façon préventive. Des travaux provisoires et des études complémentaires vont être réalisés. L'église sera ouverte à nouveau dès les travaux de sécurisation réalisés. Nous envisageons d'organiser un atelier de nettoyage participatif. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

La commission travaux a beaucoup travaillé en 2024 sur le terrain multi sports à l'emplacement du terrain de tennis. Ce projet avait été demandé par les habitants lors de nos consultations de début de mandat. Nous sommes en phase de consultation pour une réalisation en 2025. Ce projet a été coconstruit avec l'école, les associations, les services périscolaires et le Service Animation du Grésivaudan.

Le projet épicerie/tiers lieu : nous avons dû adapter notre projet pour des questions financières. Nous consultons actuellement pour choisir un architecte qui nous proposera un projet sachant que nous souhaitons réhabiliter la maison sur la place pour permettre l'installation d'une épicerie, d'une salle et d'une cuisine associative. Il nous faut encore finaliser le plan de financement. C'est un projet important pour la commune et nous espérons pouvoir le mener à bien.

Nous avons poursuivi notre travail sur l'alpage et l'espace Natura 2000. La médiatrice pastorale a fait un excellent travail de sensibilisation. Le bilan de l'alpage est en cours avec la Fédération des alpages de l'Isère.

La Région a repris la gestion de notre site Natura 2000 en direct et nous attendons la nomination d'un agent. Nous ferons en sorte que le travail se poursuive dans la dynamique que nous avons su instaurer ces dernières années afin que nous puissions préserver cet espace naturel si précieux.

La gestion du périscolaire a évolué cette année avec la création d'un poste de coordinatrice périscolaire. Je rappelle que 130 enfants mangent à la cantine tous les jours. Sylvie David assure la production des repas et gère la cantine. Elle partira à la retraite en cette fin d'année scolaire et nous aurons l'occasion de la remercier pour tout le travail réalisé depuis de nombreuses années.

Un travail important de gestion des concessions de notre cimetière a été réalisé par les services et se poursuivra cette année.

En 2024, nous avons dû organiser plusieurs élections, j'espère que ce sera plus tranquille cette année ! Là encore c'est du temps, beaucoup de temps demandé aux services, aux élus et aux bénévoles qui nous aident à tenir les bureaux. Merci à tous.

Par ailleurs, je tiens une nouvelle fois à remercier tous les bénévoles de nos associations, de la bibliothèque, du marché des créateurs... Je salue leur engagement et je redis combien leur contribution à la vie de notre commune est inestimable.

En 2025, en plus des fêtes traditionnelles organisées par nos associations, nous accueillerons le Comice agricole le 7 septembre. Tous les volontaires seront les bienvenus pour faire de cette fête une réussite !

Comme vous pouvez le constater, nous avons de nombreux projets à mener cette année. Pour ce faire nous pouvons compter sur nos agents qui réalisent un travail de qualité. En ce qui concerne les moyens financiers nous continuerons à gérer notre commune de façon prudente. Nous sommes en train d'élaborer notre budget qui sera voté en mars. Notre situation financière est bonne mais nous restons vigilants étant donné le contexte et les incertitudes financières dû à l'endettement national. Le vote du budget à l'Assemblée aura des répercussions sur nos dotations communales et intercommunales. Nous ferons en sorte de financer nos projets de façon optimale afin de ne pas dégrader notre situation.

Un dernier sujet occupera les élus cette année, la préparation des élections municipales en 2026. Nous vous solliciterons pour un temps d'échange afin de recueillir vos souhaits pour notre village dans les années à venir.

Je vous souhaite à toutes et à tous une très bonne année 2025.

Coralie Bourdelain, Maire de Revel
(Discours des vœux du Maire)

PLU - Enquête publique

L'enquête publique portant sur la modification n°1 du PLU se déroule du 20 janvier à 14h au 20 février à 14h00.

Trois permanences du commissaire enquêteur sont prévues aux dates suivantes :

- Le lundi 20 janvier de 14h00 à 16h30
- Le jeudi 13 février de 16h30 à 19h00
- Le mardi 18 février de 16h00 à 18h00

Vous pouvez consulter le dossier d'enquête publique sur notre site internet : <https://www.revel-belledonne.com/urbanisme> ou en mairie dans nos horaires d'ouverture, sur un ordinateur mis à disposition du public ou en dossier papier.



Prêt du broyeur mutualisé

La prochaine session pour le broyeur intercommunal se fera aux dates suivantes :

- **du 26 mars au 07 avril**

Prendre contact avec la mairie pour le réserver : mairie@revel-belledonne.com

Prêt de VAE

Le SMMAG réitère le prêt de Vélo à Assistance Electrique aux habitants pour 1 mois. Le retrait se fera le **mercredi 9 avril à 17h30**, Place de la mairie.

Inscription obligatoire : <https://www.veloplus-m.fr/1511-s-inscrire-au-test-vae-dans-votre-commune.htm>



Donner de son temps pour la collectivité

Vous disposez d'un peu de temps libre ? Vous souhaitez vous investir dans la vie de la commune ?

Nous recherchons des personnes disponibles ponctuellement pour diversifier les activités proposées aux enfants sur les temps périscolaires de cantine (12h00-13h30) ou du soir (17h00-18h00). Il peut s'agir d'organiser pour un petit groupe de 5/6 enfants maximum, un jeu de société, un temps de lecture, de chant, une activité manuelle ou physique, selon vos compétences et vos envies.

Il n'est pas nécessaire de vous engager de façon régulière, mais ponctuellement en fonction de vos disponibilités.

Si vous êtes intéressés par cette nouvelle expérience, vous pouvez contacter la mairie : mairie@revel-belledonne.com



Chenilles processionnaires

Nous sommes entrés dans la meilleure période de l'année pour lutter contre les chenilles processionnaires et limiter ce fléau dans la région.

Il ne reste que 3 à 4 semaines avant que les chenilles ne quittent leurs cocons et ne prolifèrent.

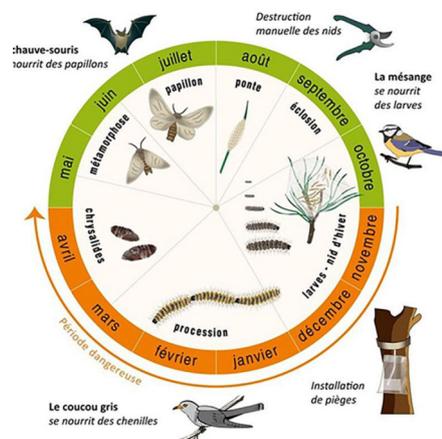
La lutte contre ces papillons et leurs larves doit être un travail collectif.

Le service des urgences vétérinaire a regroupé ses principales recommandations sur cette période critique dans un article, alertant sur les mesures à prendre maintenant. Vous pouvez accéder à cet article via le lien suivant :

<https://www.urgences-veterinaires.fr/le-blog-3115-chenilles-processionnaire-1-mois-pour-eliminer-les-cocons>

N'hésitez pas à partager cet article sur vos réseaux et à le diffuser massivement. Grâce aux efforts immédiats de tous, nous pouvons éviter de nombreux dégâts sur les animaux et les personnes.

Cycle annuel de la processionnaire du pin
nos alliés dans la lutte



Le recensement dès 16 ans

A partir de 16 ans (et dans les 3 mois qui suivent votre anniversaire), filles et garçons, vous **devez effectuer votre recensement citoyen** (ou militaire) : il vous permettra en particulier d'être convoqué(e) à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) et d'être inscrit(e) automatiquement sur les listes électorales à vos 18 ans !

Dans la pratique, vous avez jusqu'à 25 ans pour vous faire recenser, mais attention, cela peut retarder d'autant vos démarches, par exemple pour passer un examen national ou d'Etat (bac, CAP, permis de conduire...) pour lesquels le certificat de participation à la JDC reste nécessaire.

Vous devez faire la démarche de recensement vous-même. Si vous êtes mineur, l'un de vos parents peut faire cette démarche à votre place.

Pour effectuer votre recensement, vous devez fournir les documents suivants :

- justificatif de domicile de moins de 3 mois
- carte nationale d'identité ou passeport valide
- livret de famille à jour

La démarche est possible en mairie ou directement sur le site du service public : <https://www.service-public.fr/>

Une fois le recensement effectué, une attestation de recensement vous sera délivrée.



Jobs d'été

Chaque été, la commune de Revel permet à une dizaine de jeunes de vivre une expérience professionnelle d'une semaine au sein de l'équipe des services techniques et/ou périscolaire. Ceux-ci se verront confier des missions d'entretien et de travaux sur les espaces publics et les bâtiments communaux.

Le dossier de candidature est disponible sur le site internet de la mairie : <https://www.revel-belledonne.com/espace-ados>. Il doit être déposé en mairie **avant le 2 mai 2025**.

Les dossiers seront étudiés par ordre d'âge (priorité donnée aux plus âgés), puis en fonction de la disponibilité des jeunes et des besoins de la commune.



Travaux aménagement à Domène

La dernière phase de travaux de la place Matussière aura lieu du 17 février au 15 mai. Durant cette période, un alternat sera mis en place durant la plus grande partie des travaux. Toutefois une **coupure totale de la route sera nécessaire du 24 février au 7 mars et du 21 avril au 25 avril (sauf les week-ends)**. Il sera possible de passer à pied ou à vélo.

La Métro qui gère ces travaux et l'entreprise Colas qui les réalise mettront en place la signalétique nécessaire.



Taxe de séjour intercommunale : quelles sont vos obligations ?

La taxe de séjour intercommunale constitue une ressource budgétaire affectée au développement touristique de notre territoire (promotion, évènementiel, aménagement...).

Les professionnels, mais aussi les particuliers pratiquant de l'hébergement touristique, ont l'obligation de la collecter auprès de leur clientèle. Pour cela, vous devez :

- Vous déclarer dans la mairie du lieu d'hébergement, en tant qu'hébergement touristique (Cerfa 14004*04)
- Vous enregistrer auprès du Centre de Formalités des Entreprises (N°SIRET)
- Afficher les tarifs en vigueur de la taxe de séjour dans les établissements
- Tenir un registre des hébergeurs (dates d'arrivée et de départ, nombre de personnes et motifs d'exonérations)
- Collecter la taxe de séjour
- Effectuer les déclarations et les reversements dans les délais impartis

Les services de la mairie sont à votre disposition pour vous renseigner sur ces démarches obligatoires.

URBANISME

Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT)

Vous avez obtenu une autorisation d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager) pour réaliser des travaux et vos travaux sont terminés ? **Vous devez effectuer une déclaration attestant l'achèvement et la conformité de vos travaux (DAACT).** Elle permet d'informer la mairie de la fin de vos travaux. Vous attestez de leur conformité à l'autorisation d'urbanisme obtenue.

Une visite de récolement en votre présence est programmée et en fonction du constat un procès verbal est délivré menant selon le cas à une attestation de non contestation à la conformité.

En cas de vente du bien, cette attestation sera exigée par les notaires ou les acquéreurs.

Imprimer Enregistrer Réinitialiser

Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux

Utiliser ce formulaire pour :

- l'achèvement des travaux de construction ou
- des travaux de construction ou d'aménagements à l'autorisation et respectent les règles de construction
- un changement de destination ou la division, si le changement a été effectué et est conforme au permis de construction préalable

Cadre réservé à la mairie du lieu de construction

La présente déclaration a été reçue à la mairie le _____

Cachet de la mairie de _____

Annexe au permis ou de la déclaration préalable

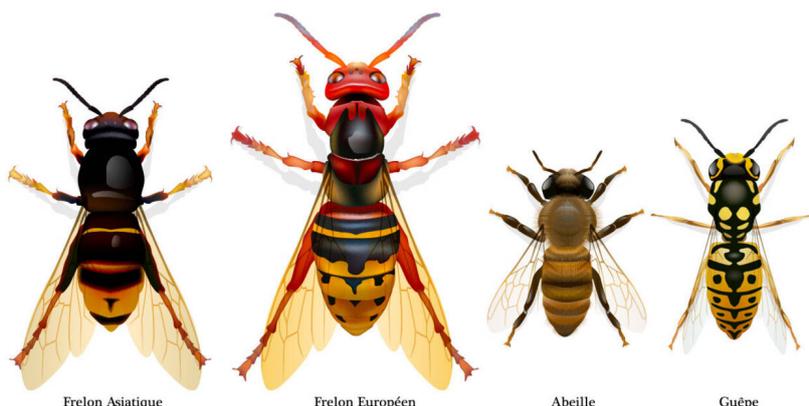
Frelons asiatiques

Avec la venue du froid, les reines frelons asiatiques ont déserté leurs nids, qui vont se déliter durant l'hiver, pour essayer de survivre en se blottissant dans un abri au sol leur permettant d'attendre le printemps. Déjà fécondées, elles attendent la montée de température, entre mars et avril, pour construire seules un petit nid primaire, généralement peu en hauteur. C'est dans cette période qu'il faut placer des pièges dans des lieux fleuris, ces reines se nourrissant de glucose grâce aux fleurs printanières.

Pour s'informer et se préparer à la saison 2025, la mairie de Revel organise une réunion d'information "Frelons Asiatiques" le **mercredi 29 janvier 2025 à 19h, salles du conseil en mairie de Revel.**

Il est important, pour tous les révélois, apiculteurs ou non, de s'emparer du sujet, la commune de Revel étant bien touchée par cette invasion.

Renseignez-vous: www.frelonsasiatiques.fr



Exonération abonnement eau et électricité

Le CCAS rembourse l'abonnement **pour les personnes de plus de 65 ans non imposables.**

Afin de bénéficier de ce remboursement, les personnes concernées doivent fournir à la mairie, les documents suivants :

- Avis de non-imposition 2024 pour les revenus 2023
- Copie recto/verso de la ou des facture(s) 2024 pour l'eau et l'électricité
- Relevé d'identité bancaire pour les personnes n'ayant pas bénéficié de l'aide en 2024 ou dont les coordonnées bancaires ont changé



Des cadeaux de Noël pour nos aînés

Pour les fêtes de fin d'année 2024, la mairie de Revel a proposé un panel de choix à destination des seniors, leur permettant de sélectionner un cadeau qui correspond à leurs envies ou à leurs valeurs.

Les options offertes étaient les suivantes :

- Un colis gastronomique
- Un abonnement d'un an à une revue
- Un repas au Lycée hôtelier de Grenoble « Le Clos d'Or »
- La possibilité de faire un don équivalent à une œuvre caritative

Colis gastronomique : un succès partagé

À la suite de la distribution des colis, nous avons reçu de nombreux retours enthousiastes et chaleureux de la part des bénéficiaires. Ces paniers, soigneusement préparés par les membres du CCAS, ont été conçus pour apporter une touche gourmande et festive aux tables de nos aînés.

Un grand merci aux membres du CCAS pour leur implication et leur créativité dans la composition de ces colis !

Solidarité : un don pour une cause noble

Pour celles et ceux qui ont choisi de faire un don, les membres du bureau du CCAS ont décidé de soutenir France Alzheimer Isère, une association caritative locale engagée depuis 1991.

Nous remercions chaleureusement Mesdames Raeymackers, Présidente, et D'Oría, Trésorière, pour leur présence et leurs témoignages lors de la cérémonie des vœux.

Créée le 2 février 1991 et affiliée à l'Union Nationale France Alzheimer et Maladies Apparentées, cette association a pour mission de soutenir les familles et les personnes malades, tout en partageant son expertise. Les bénévoles, majoritairement concernés par la maladie, reçoivent une formation spécifique et sont à votre écoute pour apporter les réponses que vous cherchez ou les conseils que vous attendez.

Un repas de Noël : un moment convivial pour nos seniors

Dans le cadre des festivités, le repas de Noël des seniors s'est tenu le mercredi 15 janvier au Lycée hôtelier de Grenoble « Le Clos d'Or »

Cette deuxième édition a rassemblé plus de 30 participants dans une ambiance chaleureuse et festive.

Bien plus qu'un simple repas, cet événement a offert l'opportunité de renforcer les liens sociaux, et de partager un moment convivial.



Revel, toujours à l'écoute de ses aînés

Ces initiatives témoignent de l'engagement de la mairie envers ses habitants les plus âgés. Offrir un moment de partage ou un geste de solidarité, c'est rappeler à nos seniors qu'ils sont une part essentielle de notre communauté.



Le paradoxe des simples

Nous vous souhaitons une BONNE ANNEE 2025 sous le signe de la Santé et du Partage !

Les activités se poursuivent dans la joie et la simplicité... inscrivez-vous à notre mailing liste pour ne rien louper !

contact@le-paradoxe-des-simples.fr

Passez à l'herboristerie pour découvrir l'univers de l'association, c'est avec plaisir que nous vous accueillerons du lundi au vendredi de 16h à 19h. (Le jeudi est réservé aux consultations sur rdv).

Nous réalisons un atelier par trimestre, le samedi. **LAG aura lieu en avril.**

En attendant de vous rencontrer ou de vous revoir : portez-vous bien !

Contact, infos, adhésions :

06.78.83.95.39 (Mme Axelle Legrand)

Herboristerie – boutique : 63, montée des Allières – 38420 Revel.

Page Facebook : Le Paradoxe des Simples.

Site : <https://le-paradoxe-des-simples.fr/>

CNeuf

Voici 2025 arrivé et le Cneuf vous souhaite une Bonne Année 2025. On se projette déjà vers les prochaines fêtes.

Nous aimerions avoir votre avis sur la périodicité et le type de fête.

Nous vous proposons une Super-Fête de village avec moins de préparation, sans pilote de hameau, avec un thème commun et à laquelle on peut participer en individuel.

Pour cela, nous vous laissons répondre au sondage ci-dessous et déposez votre vote dans la boîte aux lettres du Cneuf (devant la mairie)
Vous le recevrez aussi par mail avec réponse en ligne possible.
Merci à tous !

Quel type de fêtes souhaitez-vous et quand ?

- une Super-Fête dans 2 ans (pas de préparation-individuel) et une Méga-fête dans 4 ans
- une Méga-Fête dans 2 ans et on verra après ce qu'on fait
- une Méga-Fête dans 4 ans sinon ça fait trop
- une Super-Fête dans 2 ans et on verra après
- autre (et je note mon idée dessous)

ACCA

QUATRIÈME ÉDITION DE LA FOIRE AUX BOUDINS

La 4ème édition de la foire aux boudins aura lieu le **samedi 15 février 2025.**

Elle se déroulera de 8h à 13h place de la mairie.

Les gourmands et les amateurs de boudins à l'ancienne cuit à la chaudière venez déguster un boudin noir d'exception fabriqué par nos soins à partir d'une recette montagnarde bien de chez nous !

A la buvette vous pourrez apprécier le vin chaud. Parfumé à base de fruits frais et d'épices, cette traditionnelle boisson d'hiver vous aidera à lutter contre la chute des températures

N'arrivez pas trop tard pour sûr d'être servi.

Vous pouvez également réserver en passant votre commande par courriel à l'adresse suivante : accarevel38420@mailo.com

Pour ce faire, merci de laisser vos coordonnées précises Nom, adresse, n° de téléphone et nombre de part commandée (1 part = 1 morceau de 15 cm).

La prise en compte des commandes sera clôturée le **vendredi 13 février à 14H.**



CREA, la brève :

Revel'Ation 2024 : Merci pour votre fidélité !

La deuxième édition du festival Revel'ation a vu se produire en décembre dernier sur notre scène de l'Oursière quatre groupes régionaux.

Merci d'avoir été nombreux à venir danser sur les rythmes chaloupés de Jamaïque ou des Appalaches en mangeant une cuillère de soupe à la courge.

Prochain événement musical à Revel : **la traditionnelle scène ouverte Revel'en Scène dont nous fêterons les 10 ans le 14 juin 2025.** Musiciens en herbe ou accomplis, il est temps de réfléchir à quelques morceaux à partager avec le public revelois. Ouverture des inscriptions début mars.

Les autres événements CREA du printemps :

Le week-end théâtre, les 25 et 26 mai et la fête des activités le 21 juin.



Changement d'opérateur du réseau d'eau potable et eaux usées au 1er janvier 2025

Vos interlocuteurs pour :

- les démarches administratives de l'eau potable
- les démarches administratives de l'assainissement

Service des eaux du Grésivaudan : 04 76 99 70 00

• Les urgences techniques eau potable
Véolia : 0 969 323 458 ou sur www.veolia.fr

• Les urgences techniques assainissement
Véolia : 04 76 61 39 34



Inscription Liste de diffusion

Si vous souhaitez recevoir les informations de la mairie, vous devez vous inscrire sur la liste de diffusion en allant sur le site de la commune :

<https://www.revel-belledonne.com/>

Cliquez ensuite sur "Inscrivez-vous sur la liste Revel Infos" (bas de page).

Un message s'ouvre, vous devez cliquer sur "Envoyer" **sans rien ajouter ni modifier.**

Votre demande sera alors prise en charge par le modérateur qui validera votre demande d'inscription.

Les petites annonces sont visibles sur : www.revel-belledonne.com

N'hésitez pas à poster les vôtres : covoiturage, emploi, stages, matériel, équipements, services à la personne, troc, échange de services...

Brèves n°28 / Janvier 2025

Responsable de publication : Patrick HERVE

Comité de rédaction : Coralie Bourdelain, Dominique Capron, Stéphane Mastropietro, Mireille Berthuin

Mise en page : Isabelle Berneron

Date limite dépôt articles pour le Revel Dialogue de mai : 04/04/2025

Envoyez vos articles à revel-dialogue@revel-belledonne.com

Agenda

Mercredi 29 janvier

- Réunion Frelon asiatique - 19h

Jedi 13 février- 16h30-19h00

- Permanence enquête publique PLU

Samedi 15 février

- Foire au boudin - ACCA

Mardi 18 février- 16h00-18h00

- Permanence enquête publique PLU

Mercredi 9 avril

- Prêt vélo électrique - SMMAG

Vendredi 2 mai

- Date limite dossier jobs d'été

Week-end 6 et 7 mai

- Théâtre - CREA

Samedi 7 juin

- 3ème édition Trail - ROC

Samedi 14 juin

- Revel'en Scène - CREA

i Memento

Secrétariat

Tél. : 04 76 89 82 09

Email : mairie@revel-belledonne.com

N° d'urgence : 06 85 91 43 00

Ouverture au public

Lundi : 13h30 - 18h00

Mardi : 14h00 - 18h00

Vendredi : 14h00 - 18h00

Électricité

Dépannage : 09 726 750 38

Cantine et Garderie

Email : mairie@revel-belledonne.com

Eau potable

Communauté de Communes Le Grésivaudan

Contact : 04 76 99 70 00 - servicedeseaux@le-gresivaudan.fr

Urgences VEOLIA : 0 969 323 458

Bibliothèque Municipale

Tél. : 04 76 89 86 45

Lundi : 16h30-18h30 (sauf vacances scolaires)

Mercredi : 17h-19h (sauf vacances scolaires)

Samedi : 10h-12h

Site Web

Retrouvez toutes les informations de contacts sur

<http://revel-belledonne.com/mairie>

